

BARÈME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION						
Pour toute demande d'estimation (sans mise en vente)				:	forfait de 400 € TTC	
Pour toutes transactions immobilières ou commerciales sur prix de vente						
Transaction comprise entre :	0 €	et	100 000 €	:	5 833.33 € HT	7 000 € TTC
Transaction comprise entre :	100 001 €	et	250 000 €	:	5,00 % HT	6,00 % TTC
Transaction supérieure à :	250 001 €			:	4,17 % HT	5,00 % TTC
Ces honoraires sont à la charge du mandant (sauf stipulation contraire du mandat)						

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION			
Depuis la loi ALUR du 23 janvier 2017 les honoraires de locations sont plafonnés. En effet, le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire. Le plafonnement du montant imputable au locataire varie en fonction de la zone géographique où se situe le logement, sur la ville d'Ajaccio par exemple, le plafond est de 13 € TTC maximum par m². La ville d'Ajaccio étant reconnue comme étant en zone « tendue ». Les honoraires à la charge du bailleur sont librement fixés par l'agence sans être inférieurs à ceux du locataire. L'agence STG IMMOBILIER pratique des honoraires bailleur identiques à ceux du locataire.			
Frais de mise en location			
	<u>Zone très tendue</u>	<u>Zone tendue</u> (Ajaccio et certaines communes de la micro région)	<u>Zone non tendue</u>
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	12 € TTC maximum par m ²	10 € TTC maximum par m ²	8 € TTC maximum par m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC par m ²		

HONORAIRES DE GESTION		
	Loyers mensuels inférieurs à 1 500 €	Loyers mensuels supérieurs à 1 500 €
Honoraires de gestion sans GLI*	7,2 % TTC	6 % TTC
Honoraires de gestion avec GLI*	9,4 % TTC	8,2 % TTC
Frais de contentieux :		
En cas de constitution par le mandataire de dossier de contentieux dans le cadre du recouvrement de loyers impayés (au moment de la remise du dossier à l'huissier) l'agence STG IMMOBILIER percevra une somme forfaitaire de 150 euros HT (180 € TTC).		

* Garantie loyers impayés

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX, PRECAIRES OU PROFESSIONNELS
Négociation et/ou rédaction du bail*
2 mois de loyer HT Forfait minimum 900 € HT

* Les baux commerciaux et professionnels peuvent être rédigés par un notaire à la demande des parties. Les honoraires de rédaction viennent alors en sus des honoraires d'entremise.